



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement  
D'ALBERTVILLE  
Commune de SEEZ (73)

**L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril,**

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

**Présents** : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ.

**Absents excusés** : Romain BOUVET (pouvoir à Anne-Emmanuelle LECLERE), Christelle BRIU (pouvoir à Christel MAILHÉ), Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY (pouvoir à Lionel ARPIN), Frédéric LIMBARINU, Marie-Claude SORREL (pouvoir à Michel CLAIR).

**Secrétaire de séance** : Anne-Emmanuelle LECLERE

**Nombre de conseillers en exercice** : 18 - **Présents** : 11 - **Votants** : 13

**Date de la convocation** : le 5 avril 2024

**Date de publication** : 18 avril 2024 au 18 juin 2024

\*\*\*\*\*

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur une année. Il doit être présenté au conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

A Seez, le compte administratif est voté avant le vote du budget, ce qui permet d'intégrer le résultat.

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Monsieur le maire passe la parole à Mme MAILHE, adjointe au maire en charge des finances pour la présentation et le vote du compte administratif 2023.

Madame MAILHE, adjointe aux finances, chargée de la préparation des documents budgétaires, présente les comptes :

Fonctionnement

Mandats émis	540 716,08	euros
Titres émis	559 200,13	euros
Résultat positif de l'exercice	18 484,05	euros
Résultat positif reporté de 2022	126 453,14	euros

**Résultat de clôture de fonctionnement positif de 144 937,19 euros**

Investissement

Mandats émis	666 074,54	euros
Titres émis	377 320,66	euros
Résultat négatif de l'exercice	288 753,88	euros
Résultat positif reporté de 2022	517 922,58	euros

**Résultat de clôture d'investissement positif de 229 168,70 euros**

**Soit un résultat global positif de clôture de l'exercice 2023 de 374 105,89 euros**

**Aucun reste à réaliser en investissement n'est repris sur le budget 2024.**

Conformément aux textes, Monsieur le Maire quitte la salle. Madame MAILHE Christel, 1<sup>ère</sup> adjointe, est élue présidente de séance.

**En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

**VU le code général des collectivités territoriales ;**

**Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;**

- **D'approuver le compte administratif 2023 du budget eau et assainissement.**
- **D'autoriser le Maire à signer toutes pièces issues de la présente.**

**Adoption à l'unanimité.**

**Le Maire,  
Lionel ARPIN**



**Le secrétaire de séance,  
Anne-Emmanuelle LECLERE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Emmanuelle Leclere'.